## VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2019 Rapporteur : Monsieur André GUENEGAN

N° 11

#### ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/02/2019 (accusé de réception du 12/02/2019)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

### Modification du tableau des emplois

L'évolution des activités des services nécessite des adaptations organisationnelles. Dans ce cadre, il convient de modifier le tableau des emplois.

\*\*\*

Dans le cadre de la réorganisation de la direction de la culture, et plus particulièrement de la création du service de l'animation culturelle, il convient de requalifier l'emploi de chef de projet administratif correspondant au poste de régisseur du Théâtre Max Jacob en emploi de collaborateur technique.

Cet emploi correspondant d'avantage aux missions effectivement réalisées par le régisseur notamment sur le plan technique.

\*\*\*

Après avis du comité technique en date du 14 janvier 2019 (avis du collège employeur : 8 favorables / avis du collège des représentants du personnel : 3 favorables et 5 défavorables) et après avoir délibéré (2 abstentions ; 44 suffrages exprimés dont 44 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier le tableau des emplois comme suit :

#### Création d'emploi permanent :

EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 collaborateur technique	Culture	Technicien	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Requalification d'un emploi de chef de projet administratif

# Suppression d'emploi permanent :

EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
1 chef de projet administratif	Culture	Attaché	Attaché principal	Requalification en emploi de collaborateur technique